



**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N° 019 /ASMI/PADESCE/UCP/CG/SPM/11-2023 DU 04 DEC 2023 POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'EVALUATION EXTERNE DE L'ATTEINTE DES
DECAISSEMENTS LIES AUX INDICATEURS (DLIS) DU PROJET D'APPUI AU
DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DES COMPETENCES POUR LA
CROISSANCE ET L'EMPLOI (PADESCE) POUR LA TROISIEME ANNEE**

Crédit IDA : N° 6745

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (AID/IDA) de 125 millions \$ pour la mise en place du Projet D'appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADESCE), sous la tutelle technique du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et du Ministère des Enseignements Secondaires, dont l'objectif est d'améliorer l'accès équitable à un enseignement secondaire de qualité et à une formation technique et professionnelle adaptée au marché, avec un accent sur les filles et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « le recrutement d'un Cabinet chargé de l'évaluation externe de l'atteinte des Décaissements Liés aux Indicateurs (DLI) du PADESCE pour la troisième année»

Le PADESCE est placé sous la tutelle du Ministères de l'Emploi et de la Formation et du Ministère des Enseignements Secondaires et est structuré autour de 4 composantes à savoir :

- La Composante 1: Appui au sous-secteur de l'enseignement secondaire général ;
- La Composante 2: Appui au développement du système de compétences ;
- La Composante 3: Coordination du projet, suivi-évaluation et assistance technique ;
- La Composante 4: Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC).

II. Objectif General

Evaluer l'atteinte des résultats pour la troisième année des 7 DLI (Décaissements Liés aux Indicateurs) des composantes 1 et 2 du PADESCE conformément au protocole de vérification du document de projet (PAD).

III. Objectifs specifiques

La firme de consultants recrutée devra :

- Etablir le niveau d'attente des résultats soumis à vérification ;

- Vérifier les documents produits, certifier leur conformité, cohérence et qualité par rapport aux exigences décrites dans le protocole de vérification ;
- Vérifier l'effectivité des dépenses engagées au titre du Programme de Dépenses Éligibles (PDE) conformément aux dispositions des Accords de financement ;
- Vérifier sur le terrain l'effectivité des résultats des DLI prévus dans le PAD pour la troisième année ;
- Identifier les facteurs déterminants positivement et négativement les performances réalisées ;
- Proposer des recommandations à l'attention des maîtres d'ouvrage et de la Banque Mondiale pour l'allocation des ressources pour l'année subséquente et l'atteinte des résultats ;
- élaborer un rapport de certification des résultats présentés par le MINESEC et MINEFOP qui sera transmis à l'unité de coordination du projet PADESCE et à la Banque Mondiale pour soutenir l'autorisation de décaissement sur les parties conditionnelles. Le rapport inclura, au cas échéant, toutes les réserves soulevées par ledit cabinet ainsi que les recommandations générales et spécifiques pour améliorer la pertinence et l'efficacité des DLI.

IV. Les résultats à atteindre pour la troisième année sont :

N°	DLI	DLR Y3
1	Les établissements secondaires ciblés ont atteint des standards de qualité pour un environnement d'apprentissage et d'équité	Au moins 70 % des établissements scolaires secondaires ciblés : (a) ont reçu des transferts pour soutenir la mise en œuvre de leurs SIP ; et (b) se conformer à 80 % des normes, y compris avoir : (i) leurs SIP validés conformément au protocole de vérification, (ii) des comptes bancaires ouverts afin de recevoir des transferts, et (iii) le code de conduite signé par leur personnel.
2	Les Chefs d'établissement de l'ESG sont formés et accrédités	(a) Au moins 50 % des chefs d'établissement de toutes les écoles secondaires générales existantes sont formés et accrédités. (b) Le programme d'accréditation des chefs d'établissement est évalué et mis à jour.
3	Les enseignants nouvellement recrutés ont terminé leur programme d'imprégnation	(a) Au moins 95 % des enseignants nouvellement recrutés ont terminé le programme d'intégration. (b) Le programme d'intégration des nouveaux enseignants est évalué et mis à jour.
4	Les nouveaux référentiels de formation élaborés selon l'Approche par Compétences (APC) sont validés et mis en œuvre au MINEFOP et au MINESEC dans les secteurs prioritaires retenus par le projet	(a) (i) Au moins 30 nouveaux référentiels de formation (cumulatifs) dans des secteurs économiques sélectionnés ont été élaborés et approuvés et sont disponibles sur le site Web du MINEFOP ; et (ii) au moins 10 nouveaux référentiels de formation (cumulatifs) approuvés par le MINEFOP sont utilisés dans les centres agréés par le MINEFOP. (b) Au moins 19 nouveaux référentiels de formation approuvés par le MINESEC sont utilisés dans les structures accréditées par le MINESEC.

5	Les formateurs, enseignants et les personnels de gestion des établissements du MINEFOP et du MINESEC sont formés à l'utilisation et à la mise en œuvre des nouveaux référentiels de formation élaborés selon l'Approche par les Compétences (APC))	(a) Au moins 600 enseignants (cumulatifs) ont été formés sur les nouveaux référentiels approuvés par le MINEFOP. (b) Au moins 400 enseignants (cumulatif) ont été formés sur les nouveaux modules CBT approuvés par le MINESEC.
6	Renforcement du dispositif de planification et de gestion stratégique du système de développement des compétences	Un cadre sectoriel de qualification et de certification a été expérimenté dans au moins un secteur économique sélectionné.
7	Renforcement du suivi du Système d'information sur le développement des compétences.	(a) Lancement de la plateforme des compétences et d'une application connexe contenant des informations sur les possibilités de formation dans au moins trois ministères (actifs dans les secteurs économiques sélectionnés)

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règlement et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la **Banque Mondiale**. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau de **09H00 à 15H30**, heure locale.

Les dossiers de candidature doivent être déposés en versions physique (en 03 exemplaires dont 1 original et 02 copies) et numérique (clé USB). L'envoi du dossier par mail est également possible.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées au plus tard le **27 DEC 2023** à 12H00, heure locale aux adresses emails ci-après : blg_ee89@yahoo.com stphaniebill@yahoo.com et porter expressément la mention suivante :

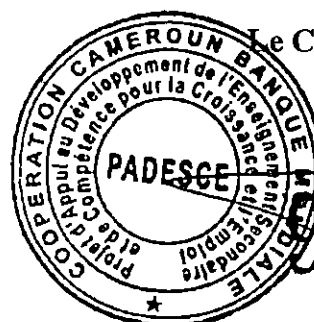
« AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'EVALUATION EXTERNE DE L'ATTEINTE DES INDICATEURS DE DECAISSEMENT(DLI) DU PADESCE POUR LA TROISIEME ANNEE

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT».

A l'attention de Madame le Coordonnateur Général du PADESCE ai, sis à NKOL-ETON derrière Lycée Technique CHARLES ATANGANA, Rue face entrée principale de l'Ecole Catholique Saint Vincent Palotti de Nlongkak

Téléphone : (237) 651 44 04 51 / 698 31 88 31

E-mail : blg_ee89@yahoo.com stphaniebill@yahoo.com



Le Coordonnateur Général

Stphanie Bill
3